

PREFET DE LA REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Languedoc-Roussillon Montpellier, le

25 AOUT 2014

Service Aménagement

Division Évaluation Environnementale

Réf. Chr : IMNL 48 1/14 Nos réf. : 2014-001155

Affaire suivie par : Isabelle AUSCHER

Isabelle.AUSCHER@developpement-durable.gouv.fr

Tél. 04 34 46 66 85 - Fax : 04 67 15 68 12

Le Préfet de la Région Languedoc-Roussillon,

à

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

Languedoc Roussillon

Service Nature -Division Police des eaux Littorales

Information relative à l'absence d'observations de l'autorité environnementale

Projet de réaménagement du quartier des Cabanes et du Port de Pérols déposé par Commune de Pérols.

Par courrier reçu le **24/06/2014**, vous m'avez transmis pour avis de l'autorité environnementale, le dossier « Projet de réaménagement du quartier des Cabanes et du Port de Pérols » déposé par Commune de Pérols.

En application de l'article R.122-7 II du code de l'environnement, je vous informe de l'absence d'observations émises dans le délai de 2 mois à compter de la réception du dossier.

La présente information devra figurer dans le dossier soumis à enquête publique ou toute autre forme de consultation du public. Elle devra être rendue publique sur le site internet de l'autorité qui prends la décision d'autorisation du projet et fait l'objet d'une publication sur le site internet de la DREAL.

Pour le Préfet et par délégation,

L'Adjoint au Chef du Service Aménagement

Frédéric DENTAND